

A group of five children are walking across a wooden bridge in a forest. They are dressed in casual summer clothing. The background is filled with tall trees and dappled sunlight.

Communauté d'Agglomération
du Pays de Montbéliard

A close-up photograph of several small green seedlings with heart-shaped leaves growing from a bed of brown, fallen leaves in a forest. The background is softly blurred.

Charte de l'environnement

sommaire

Les objectifs de la Charte de l'environnement	Page 5
La gestion de l'eau	Pages 6 à 8
La qualité de l'air	Page 9
Les déchets.....	Page 10
Le bruit	Page 11
La gestion des risques	Pages 12 et 13
Le développement économique.....	Pages 14 et 15
L'énergie	Page 16
Le paysage	Pages 17 et 18
Les milieux naturels	Page 19
La démarche participative	Pages 20 et 21
La Charte de l'environnement.....	Pages 23 à 26
Glossaire	Page 27

Le Pays de Montbéliard, un territoire tout entier tourné vers la qualité environnementale

En adoptant la Charte de l'environnement, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM) marque sa volonté de gérer son environnement à long terme. Qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, de l'énergie, des déchets ou encore des milieux naturels, l'objectif est d'assurer un développement durable de l'agglomération. Il s'agit de conjuguer efficacité économique, qualité environnementale et progrès social.

La protection de l'environnement et la qualité du cadre de vie sont deux notions vitales pour renforcer l'attractivité du Pays de Montbéliard. En signant cette charte de l'environnement, la CAPM prolonge sa politique innovante menée depuis plusieurs années dans les domaines de l'eau avec la rénovation des usines de dépollution, des déchets avec le tri et le recyclage ou de la qualité de l'air avec la création d'un réseau de surveillance. Ces trois politiques intègrent déjà la notion de développement durable. La Charte de l'environnement durable s'attache à l'appliquer à l'ensemble des actions menées par la Communauté d'Agglomération.



À chaque initiative, la collectivité devra se poser des questions fondamentales : quelles sont les mesures prises pour limiter la consommation des ressources, la pollution et les nuisances ? Favorise-t-on des services aux habitants de haute valeur environnementale ? Comment développer avec les entreprises un partenariat pour développer cette démarche ? Les projets les plus aboutis sont ceux qui concernent les enjeux vitaux. Si l'on prend la gestion de l'eau, on s'aperçoit que le Pays de Montbéliard est dépendant d'une seule source, le Doubs. La création d'une réserve d'eau brute en cas de pollution et la fiabilité de l'approvisionnement ont été entrepris par la collectivité. Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin dans les autres domaines environnementaux comme les transports en commun, les déplacements, les espaces naturels, les paysages ou l'énergie.

La Charte de l'environnement est signée avec l'Etat et l'ADEME mais la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard souhaite également associer d'autres partenaires publics et privés au sein d'un comité de pilotage : Conseil général du Doubs, Conseil régional de Franche-Comté, établissements dépendants de l'Etat, représentants de la société civile, associations de consommateurs, de protection de l'environnement, de promotion de l'usage du vélo, agriculteurs, artisans, commerçants... La Charte de l'environnement souhaite véritablement transformer le Pays de Montbéliard en un territoire tourné tout entier vers la qualité environnementale.

Louis Souvet
Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays
de Montbéliard



A photograph of a large, ancient tree trunk with thick, gnarled roots covered in green moss. The tree is set in a lush forest with green foliage and sunlight filtering through the trees. The image is framed by a white border.

Les objectifs de la charte

L'analyse environnementale a défini les enjeux et les propositions d'actions à mener. Ceux-ci constituent les objectifs de la Charte.
Pour chaque orientation, des actions ont été précisées et sont présentées sous forme de fiches.

Les actions portent sur :

- La gestion de l'eau
- La qualité de l'air
- Les déchets
- Le bruit
- Les risques technologiques, naturels et humains
- Le développement économique
- L'énergie
- Le paysage
- Les milieux naturels

La gestion de l'eau

l'eau potable

Principaux enjeux soulevés

- **La fragilité de la ressource en eau potable :**

- une source unique (la rivière le Doubs) et un site unique de production d'eau potable (Mathay) ;

- des périmètres de protection difficiles à mettre en place le long des cours d'eau.

- **Un maillage du réseau de distribution encore incomplet et des branchements en plomb à résorber.**



Orientations

- **Fiabiliser la ressource :**

- Créer une réserve d'eau brute pour parer de façon plus satisfaisante à toute pollution accidentelle, en augmentant la durée d'autonomie : passage de 24 heures à 48 heures de réserve ;

- créer parallèlement un réseau fin d'alerte sur la rivière afin de connaître précisément toute pollution et sa progression ;

- mettre en place les périmètres de protection ;

- fiabiliser le processus de production d'eau potable et sa qualité au regard de nouvelles normes à l'intérieur même de l'usine par rénovation partielle et doublement de certains équipements sensibles.

- **Fiabiliser la distribution :**

- Poursuivre les opérations de maillage du réseau de distribution ;

- mener à bien le programme établi en 2003 de résorption des branchements en plomb ;

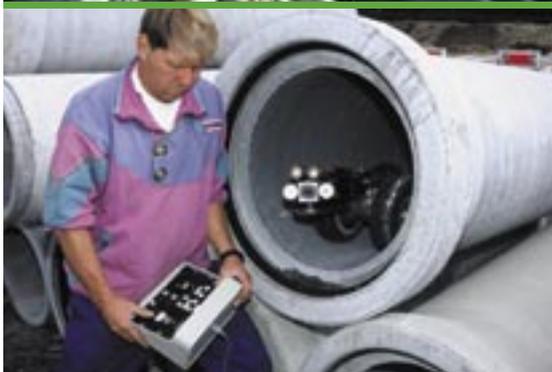
- étudier la faisabilité de diversification de la ressource.

La gestion de l'eau

l'assainissement - eaux usées

Principaux enjeux soulevés

- **L'application d'un schéma directeur d'assainissement afin d'améliorer la collecte et le traitement des eaux usées ;**
- **le devenir des boues de stations d'épuration ;**
- **l'exigence de qualité des rejets après traitement.**



Orientations

- **Donner toutes priorités aux investissements visant à améliorer les collectes d'eaux usées,** telles que prescrites au schéma directeur d'assainissement ;
- **mettre en place une politique de suivi et d'évaluation** du schéma directeur d'assainissement ;
- **établir les modalités de contrôle** des quelques secteurs subsistant en assainissement autonome conformément à la réglementation ;
- **conforter la filière de valorisation agricole des boues issues des stations de traitement des eaux polluées** existantes et mettre en place des solutions alternatives et complémentaires ;
- **accentuer l'information de tous les publics.**

La gestion de l'eau

les eaux pluviales

Principaux enjeux soulevés

- **Remédier aux inondations des lieux habités**, de plus en plus fréquentes, liées à des événements pluvieux ponctuels et importants et à la saturation des réseaux d'eaux pluviales existants ;
- **maîtriser et réguler les rejets d'eaux pluviales au réseau public** (article 35 de la Loi sur l'eau) ;
- **sauvegarder l'alimentation des nappes phréatiques** ;
- **préserver la qualité des eaux** des milieux récepteurs.



Orientations

• Maîtriser les eaux pluviales :

- En modifiant le règlement du service d'assainissement ;
 - en interdisant tout rejet direct d'eaux pluviales dans le réseau public d'assainissement ;
 - en privilégiant l'infiltration dans le sol ;
 - en gérant finement les réseaux en fonction des secteurs et des temps de réponse à l'aide d'outils de télésurveillance, en s'appuyant au mieux sur les bassins d'orage existants ou à créer ;
 - en prévoyant des aménagements paysagers et écologiques des bassins récepteurs ;
- **mettre en place une structure de concertation et de conseil** avec toutes les parties prenantes de la construction et de l'aménagement.

La qualité de l'air

Principaux enjeux soulevés

- La pollution « de fond » (oxyde d'azote et ozone) s'accroît d'année en année. Même si les taux atteints ne sont pas encore alarmants, **il faut les maîtriser et enrayer leur progression** ;
- **remédier à la méconnaissance relative aux composés organiques volatils et poussières.**



Orientations

- Au niveau des transports, **appliquer les propositions du Plan de déplacements urbains**, qui visent le développement et l'encouragement des modes de transports moins polluants (vélo, piétons, véhicules propres), la hiérarchisation des voies, la canalisation du trafic poids lourds ; la grande majorité des fiches-projets du PDU s'y rapportent (un document spécifique PDU a été édité par la Communauté d'agglomération) ;
- **réviser le PDU pour le mettre en conformité avec la loi SRU** en y intégrant :
 - la politique de fret à l'intérieur de l'agglomération et de l'Aire urbaine, en visant l'optimisation des flux entrants et sortants de marchandises ;
 - le réexamen des politiques de stationnement, afin de promouvoir les modes alternatifs des déplacements dans la ville.
- **mettre en place un réseau de mesure et de suivi** de l'évolution des composés organiques volatils et poussières dans l'air ;
- **sensibiliser, informer et former** tous publics sur la qualité de l'air et les enjeux de leurs choix en matière de déplacements.

Les déchets

Principaux enjeux soulevés

- **Fiabiliser et pérenniser le compostage** des déchets verts collectés par l'agglomération ;
- **pérenniser la valorisation des mâchefers** issus de l'incinération ;
- **rechercher des solutions partenariales** pour gérer au mieux les déchets inertes issues du BTP ;
- **faire évoluer l'usine d'incinération** des ordures ménagères ;
- **optimiser les collectes d'ordures ménagères** et encombrants ;
- **poursuivre la recherche de filières de recyclage et traitement des déchets** (plastique, bois, électroménager...).



Orientations

- **Favoriser la mise en place d'une aire de concassage** pour valoriser les déchets du BTP, à l'échelle de l'Aire urbaine, voire au-delà ;
- **favoriser la création de déchetteries** spécifiques DIB-DIC pour les artisans et commerçants, à l'échelle d'Aire urbaine ;
- **établir un projet d'évolution de l'usine d'incinération des ordures ménagères** avec mise aux normes, fiabilisation du fonctionnement de l'usine 365 jours par an et valorisation optimale de la chaleur produite, été comme hiver ;
- **fiabiliser la qualité du compost produit** à partir de déchets verts ;
- **trouver une solution pérenne à la valorisation des mâchefers en interne ou externe à la Communauté d'Agglomération.**



Le bruit

Principaux enjeux soulevés

- **Une méconnaissance relative des niveaux** de bruits générés par les activités diverses ;
- **un état des lieux des niveaux de bruits liés** à la circulation qui appelle à des améliorations.



Orientations

- **Affiner la connaissances des zones les plus exposées et rechercher des solutions** pour résorber les principaux points noirs ;
- **respecter les recommandations du Plan de déplacements urbains** concernant le bruit lié à la circulation : réduction de la vitesse, développement et valorisation des modes de déplacement alternatif à l'automobile et au camion (transport en commun, vélo, marche à pied, ferroutage pour les marchandises...), et application des actions définies dans les fiches PDU ;
- **réglementer des zones à émergence sonore limitée** au niveau du Schéma de cohérence territoriale et des Plans locaux d'urbanisme ;
- **profiter des travaux prévus sur l'autoroute pour résorber les émissions de bruit** dans les secteurs les plus sensibles de la traversée de l'agglomération.

La gestion des risques

les risques naturels

Principaux enjeux soulevés

Le Pays de Montbéliard, confronté périodiquement à des inondations, a besoin de mieux connaître les régimes des rivières et de prévenir les effets des crues. Une véritable politique de prévention et de gestion des inondations est prévue dans le cadre du programme de prévention des inondations.



Orientations

- L'ensemble du champ d'actions du Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin de l'Allan et de la Savoureuse est concerné ;

Et notamment :

- **connaître finement le fonctionnement des rivières et des bassins** versants en amont de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard ;
- **améliorer l'annonce des crues**, pour anticiper les dispositifs de prévention et alerter la population ;
- **entreprendre éventuellement des travaux de prévention** ;
- **créer un observatoire des inondations** permettant le recueil des données sur chacun des bassins versants et la constitution d'un historique des crues ;
- **veiller à une étroite concertation** entre collectivités et Etat dans l'élaboration des Plans de prévention des risques ;
- lors de l'élaboration du SCOT et des PLU, veiller à la définition de l'aménagement des bassins versants et leurs conséquences directes sur la circulation des eaux : imperméabilisation des sols, drainage agricole, suppression de haies ou bosquets, remblaiements en amont, etc., en lien avec les organismes concernés (Etat, communes, ...). Un document spécifique dédié au Plan paysage à été édité par la Communauté d'Agglomération.

La gestion des risques

les risques technologiques et humains

Principaux enjeux soulevés

- Les principaux risques recensés sont ceux liés aux **accidents sur les voies de transport** ;
- il n'y a pas d'industries à haut risque dans le Pays de Montbéliard. Mais les activités industrielles peuvent générer des pollutions, qu'il s'agit de connaître et cerner.



Orientations

- **Concevoir les nouvelles zones d'activités économiques** dans une démarche de développement durable ISO 14 000 ;
- **inclure dans la mise à 2 x 3 voies de l'A 36 non seulement le recueil des eaux de ruissellement mais aussi le traitement des rejets accidentels** ;
- **recenser les entreprises ayant déjà mis en place un système de management environnemental ISO 14 000** et les faire mieux connaître pour encourager l'extension de la démarche.

Le développement économique

Principaux enjeux soulevés

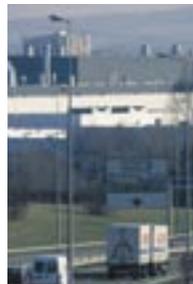
- La présence d'un **tissu industriel fort** conduit à des impacts sur l'environnement importants :

- émissions de composés organiques volatils, dioxyde de carbone, poussières,
- rejets liquides,
- transports de marchandises,
- production de déchets,

qu'il s'agit de maîtriser au mieux ;

- si plusieurs entreprises (PEUGEOT, ECIA, Delphi, Zindel, SOTREFI...) ont mis en place volontairement des **systèmes de management environnemental**, cette démarche reste à élargir ;

- **de nombreux sites anciens sont abandonnés**, leur potentiel polluant n'est pas connu et leur résorption reste à mener ;



- à l'exception des **installations classées pour la protection de l'environnement** qui font l'objet d'un suivi régulier, il n'existe pas de données récentes sur l'impact environnemental des activités industrielles du Pays de Montbéliard ;

- les projets de **création ou d'extension de zones d'activités industrielles** doivent mieux s'inscrire dans une démarche de développement durable ;

- les petites et moyennes entreprises et les artisans connaissent des difficultés spécifiques, notamment dans la **gestion de leurs déchets**, qu'il est nécessaire de résoudre ;

- le développement d'un **projet de tourisme vert**, renforçant les potentialités existantes et reliant les sites d'intérêt écologique, scientifique, d'agrément et culturel reste à concrétiser.

Le développement économique

Orientations

- **Créer des zones d'activités respectueuses de l'environnement :**

- pour anticiper et maîtriser les impacts sur l'environnement de la zone elle-même et des entreprises qui s'y installent ;
- pour intégrer l'environnement comme un facteur de différenciation et un avantage concurrentiel en terme de faisabilité, de sécurité et d'image ;
- pour anticiper et répondre aux craintes de riverains et des habitants de l'agglomération ;

seront concernés en priorité :

- l'extension de Technoland ;
- le site de Mathay ;
- les autres projets de nouvelles zones d'activités économiques...

- **poursuivre la mise en place d'un schéma de circulation des poids lourds** sur l'agglomération ;

- poursuivre l'établissement de **conventions de rejets des effluents industriels** dans les réseaux eaux usées définissant les normes de rejet à respecter ;



- mettre en place un suivi des composés organiques volatils (voir également page 9) et des poussières ;
- apporter un soutien spécifique aux PME et artisans dans **la gestion de leurs déchets**, notamment des déchets toxiques en quantité dispersée, en encourageant la création d'une déchetterie spécifique ;
- **développer le « tourisme vert »** par la promotion, voire le renforcement de sites existants comme le parc scientifique du Près la Rose, le Musée Peugeot, la basse vallée de la Savoureuse et la création de continuités vertes et de liaisons douces entre les différents pôles d'attraction (infrastructure Verte et Bleue) ;
- **traiter les friches industrielles :**
 - en réalisant un recensement complet, commune par commune, des friches existantes ;
 - en analysant les possibilités de réaménagement et de traitement des éventuelles pollutions ;
 - en hiérarchisant les priorités propres à la politique de l'agglomération.

Les énergies

Principaux enjeux soulevés

- **Intégrer la problématique « énergie »** dans tous les projets menés par la Communauté d'Agglomération (bâtiments, mise en œuvre du PDU, conception des réseaux, valorisation des déchets...);
- **promouvoir auprès** des aménageurs, des organismes logeurs, des communes adhérentes et du grand public **des projets intégrant les énergies renouvelables** pour répondre localement aux objectifs mondiaux de lutte contre l'effet de serre ;
- **mieux connaître et maîtriser les consommations énergétiques** du patrimoine bâti de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard ;



Orientations

- **Réaliser des audits « énergie »** du patrimoine bâti de la Communauté d'Agglomération afin de définir un programme pluriannuel d'actions pour réduire les consommations d'énergies et les coûts de fonctionnement ;
- systématiser dans tout nouveau projet sous maîtrise d'ouvrage CAPM l'étude de **solutions utilisant des énergies renouvelables** (bois-énergie, solaire thermique et/ou photovoltaïque...);
- engager avec l'Agence de développement et d'urbanisme **un travail de sensibilisation** des communes adhérentes, aménageurs, constructeurs, **aux économies d'énergies et à l'utilisation des énergies renouvelables** ;
- **développer les actions de sensibilisation et d'information de la population** aux objectifs à court, moyen, long terme d'économies d'énergies dans toutes leurs dimensions (logements, déplacements, habitudes de consommation...).

Le paysage

Principaux enjeux soulevés

Le Plan paysage, partie intégrante de la Charte environnement affiche quatre enjeux essentiels :

- **valoriser le cadre de vie**, pour une meilleure attractivité résidentielle ;
- **constituer un outil fédérant les approches « paysage »** des différentes démarches de planification (PDU, PLH, PRU, SCOT, PLU...) ;
- **révéler les spécifications du paysage local**, agglomération de vallées et de confluences difficilement lisibles, où les espaces d'eau sont peu mis en valeur, où le patrimoine n'est pas toujours valorisé ;
- **accompagner et orienter les évolutions**, donner de la cohérence aux actions entreprises localement ;



Orientations

- **Préserver la diversité des paysages et valoriser l'imbrication des espaces naturels, urbains et ruraux :**

- valoriser un développement qualitatif des plateaux agricoles :

- les villages autour du plateau de Brognard et le développement de Technoland ;
- les villages du plateau de Dasle et la préservation des vergers et activités agricoles ;
- Le Mont-Chevis et le développement d'un habitat intégré à Montbéliard et Sainte-Suzanne ;

- traiter la limite entre la ville et la campagne :

- la couronne des espaces boisés, des terrains agricoles et des vergers de l'agglomération ;
- la mise en valeur de séquences vertes et de milieux naturels dans l'agglomération ;

- affirmer le relief des sept vallées, protéger les coteaux les plus exposés et donner à voir le grand paysage :

- la valorisation et la protection des coteaux vus depuis les principales infrastructures ;
- le réseau des belvédères.

Le paysage

Orientations (suite)

- **Affirmer les grandes continuités paysagères au fil des sept vallées, relver les sites remarquables :**

- **ménager les cours d'eau et les grandes continuités vertes :**

- la coulée verte et bleue, axe Allan-Feycinet de Bavans à Fesches le Châtel ;

- les balcons sur le Doubs ;

- la révélation de la Lizaine et de sa vallée

- la mise en valeur du parcours naturel et urbain du Gland ;

- l'intégration des vallées du Rupt et de la Feschotte dans la trame verte

- **Aménager et mettre en réseau les sites remarquables :**

- l'aménagement des grands sites verts et de loisirs

- la constitution d'un réseau de liaisons douces entre les grands sites naturels remarquables



- **Mettre en scène le patrimoine urbain et industriel le long des grands axes et traiter les espaces du quotidien :**

- l'affirmation du centre historique de Montbéliard.

- la valorisation du patrimoine industriel et la mise en lumière des grands équipements de l'agglomération.

- **Traiter les espaces de la voiture et le paysage des infrastructures :**

- la constitution d'un paysage vitrine sur l'A36

- le traitement des secteurs déqualifiés et des espaces de la voiture en ville

- le paysage des entrées d'agglomération et des principaux axes.

- **Traiter les espaces publics :**

- le paysagement des noyaux et centres urbains.

- le paysage dans les grands quartiers d'habitat social

- maîtriser l'implantation des panneaux publicitaires

Les milieux naturels

Principaux enjeux soulevés

- L'agglomération du Pays de Montbéliard marquée par une activité industrielle importante, est **irriguée par plusieurs rivières**. Elle possède des milieux naturels identifiés et des zones humides de qualité que l'urbanisation croissante et le développement d'habitations à la campagne menacent. Il s'agit de les préserver, de rétablir des continuités et de maintenir, voire conforter, les biodiversités existantes ;
- des agrosystèmes, principalement constitués de vergers, de prairies sèches et de coteaux boisés constituent une richesse naturelle importante.



Orientations

- Intégrer dans l'élaboration des documents d'urbanisme et le SCOT en particulier **le maintien d'une réelle diversité** d'espaces, de paysages naturels et de leurs continuités ;
- **rétablir des continuités paysagères et naturelles** le long des cours d'eau, par des opérations de restauration, de revalorisation et une gestion scientifique des espaces naturels remarquables (basses vallées de la Savoureuse, Allan, Gland, sablières de Bart...);
- **se doter d'une structure fédérant les initiatives** et promouvant des actions coordonnées à l'échelle de l'agglomération ;
- **sensibiliser le grand public** par des actions de communication et de formation, avec des aménagements ciblés (ex : sentier de découverte autour de la réserve naturelle régionale, espace d'aménité des Sablières de Bart, belvédères).



Démarche participative

les attentes de la population

Principaux enjeux soulevés

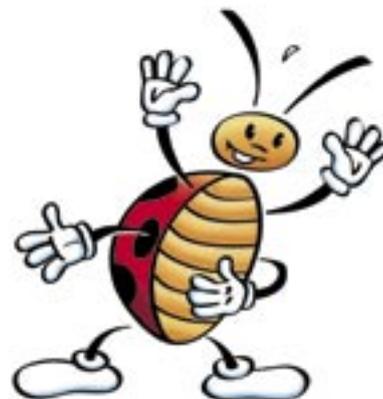
- **Des thèmes restent sensibles** : les transports, le bruit, la consommation d'espace, le paysage, les déchets ;
- **des efforts à poursuivre sur la qualité de l'eau et de l'air** : efforts techniques et de transparence ;
- un manque au niveau de **la mutualisation des moyens pédagogiques et la capitalisation des actions antérieures**, notamment en terme de communication et de sensibilisation.
- une **lisibilité médiocre de l'image de la Communauté d'Agglomération** auprès de la population en ce qui concerne l'environnement ;
- **une difficulté pour le grand public d'accéder aux données environnementales** ;
- **une absence de relais unique** de la société civile ou associative pour la sensibilisation globale à l'environnement ;
- **une séparation et une méconnaissance entre les actions privées** menées en environnement industriel **et les actions publiques**.



Orientations

L'étude des attentes de la population, liée au diagnostic sur la démarche participative, débouche sur plusieurs types d'orientations :

- des orientations techniques **qui concernent des volets particuliers de l'action environnementale** ;
- des volets d'accompagnement **des actions techniques par la communication et la sensibilisation** ;
- un volet pédagogique transversal et global **complété par une mise à disposition de données techniques** ;
- un volet communication **propre au positionnement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard en matière d'environnement**.





Démarche participative *les attentes de la population*

Orientations (suite)

- Créer un observatoire de l'environnement afin de :

- rassembler, valider et synthétiser **l'ensemble des informations en provenance des industriels, des services de l'Etat et des collectivités ;**
- mettre en place des tableaux de bord **et un outil décisionnel de gestion de l'environnement ;**

Cet observatoire devra s'appuyer sur les administrations et partenaires institutionnels dont notamment :

- DRIRE ;
- DDE ;
- DIREN ;
- Agence de l'Eau ;
- ADEME ;
- Chambres consulaires ;
- Services de la Communauté d'Agglomération et des communes ;
- Délégués de services publics ;
- Associations qualifiées.



- Mettre en place l'Agence de sensibilisation à l'environnement pour :

- **affirmer l'image** de la Communauté d'Agglomération comme acteur de l'environnement, capitaliser les actions de sensibilisation auprès d'une structure ou d'un service, avec un soutien aux acteurs existants ;

- **accompagner les nouvelles politiques environnementales** par des actions de sensibilisation comme l'énergie, les transports... ;

- **renouveler la sensibilisation** sur des thématiques anciennes comme l'eau, l'air, le bruit... ;

- **mettre en valeur les potentialités pédagogiques** des différents sites naturels de la Communauté d'Agglomération ;

- **se rapprocher des industriels** pour d'éventuelles actions coordonnées ;

- **soutenir la qualité festive** du Pays de Montbéliard en lien avec l'environnement ;

- **initier une culture de la participation** aux affaires de la cité, par des interventions thématiques sur ce sujet dans le domaine scolaire, universitaire ou tout autre lieu de formation.





Charte de l'environnement

octobre 2004

Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard

Le Préfet de Région Franche-Comté et Préfet du Doubs

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Charte de l'environnement

octobre 2004

Les engagements

Article 1

Principe

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard dans le cadre de ses compétences dans le domaine de l'environnement, et soutenue en cela par l'Etat et l'ADEME, souhaite répondre aux exigences croissantes en matière de protection et de gestion de l'environnement.

Article 2

Objet de la Charte

La présente charte constitue un engagement par lequel les signataires formalisent leurs réponses aux enjeux environnementaux identifiés dans une démarche de développement durable du territoire par:

- la mise en œuvre des orientations jointes, à l'échéance de 6 ans, et la mobilisation, dans la limite de leurs contraintes budgétaires, des moyens humains et financiers nécessaires à leur réalisation ;
- la poursuite du travail de partenariat engagé à l'occasion de son élaboration.

La charte est aussi un outil de pilotage et d'évaluation de la politique environnementale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard. Concernant l'engagement de l'Etat, il est subordonné à l'ouverture des moyens financiers suffisants correspondant aux lois de finances et aux disponibilités existantes sur les différents chapitres budgétaires concernés.

Les crédits de l'Etat proviendront, soit des lignes budgétaires destinées aux chartes et inscrites au budget du Ministère de l'Ecologie (opérations relevant des paysages, des milieux naturels), soit des fonds du programme « Avenir du Territoire entre Saône et Rhin » (jusqu'en 2006 et plus spécialement de son axe A). Ils seront mobilisés suivant les conditions d'instruction habituelles.

Concernant l'engagement de l'ADEME, les crédits qu'elle pourra apporter prendront en compte outre son système d'aide et d'intervention, la disponibilité des budgets contractualisés dans le cadre du volet énergie et environnement du contrat de plan signé par l'ADEME avec le Conseil régional de Franche Comté et le Conseil général du Doubs.

Article 3

Durée de la Charte

La durée de mise en œuvre de la présente charte est de six ans.

Un bilan des actions entreprises est réalisé chaque année. Il porte sur l'avancement du programme d'action, sur les actions qui ont été menées et sur le suivi des indicateurs définis dans le tableau de bord élaboré dans le cadre de la charte ou/et du Système de management environnemental.

Les objectifs de la charte sont réactualisés en fonction des évolutions techniques, économiques, réglementaires ou sociales.

Charte de l'environnement

octobre 2004

Le comité de pilotage

Article 4

Composition

Il est constitué :

- de représentants de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard ;
- de représentants des établissements publics (ADEME et Agence de l'eau) ;
- de représentants des services de l'État (Préfecture, DDE, DDAF, DIREN, DRIRE, DDASS) ;
- de représentants des chambres consulaires : CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture ;
- de représentants d'associations ;
- de représentants du Conseil Régional et du Conseil Général.

Article 5

Rôle

Le comité de pilotage est une instance de concertation et de proposition.

Il est informé des bilans annuels réalisés. Il valide les évaluations réalisées, les objectifs fixés et les actions définies dans la charte. Il actualise les objectifs fixés et propose les nouvelles actions à engager. Les membres du Comité sont informés de l'avancement des actions et leurs conséquences sur la mise en œuvre de la Charte.

Le comité technique se réunit régulièrement pour coordonner et évaluer les actions, préparer les réunions du comité de pilotage.

Article 6

Fonctionnement

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an à l'occasion du bilan réalisé.

L'ordre du jour est proposé à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard par le coordinateur du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération et animé par le coordinateur.

Les membres du comité décident après concertation des actions à mener, de leur mise en œuvre et des moyens à solliciter. La concertation et la mise en place de nouvelles actions doivent permettre de trouver une solution acceptable par tous.

Les responsable d'action

Article 7

Responsable d'action

À chaque action de la charte est associé un responsable d'action.

Un responsable d'action est nommé pour une ou plusieurs actions.

Article 8

Rôle

Le responsable d'action a un rôle de chef de projet :

- Il définit précisément l'action, en partenariat avec les acteurs concernés, en fonction des calendriers établis ;
- Il monte les dossiers de recherche de financement ;

Charte de l'environnement

octobre 2004

- Il coordonne la réalisation de l'action, s'assure de sa mise en œuvre ;
- Il propose une méthodologie d'évaluation de l'action menée ;
- Il coordonne ou réalise l'évaluation de l'action engagée ;
- Il réalise les bilans annuels ;
- Il tient informé le coordinateur de l'avancement du projet.

Les responsables d'actions font partie du comité technique et assistent au comité de pilotage.

Les coordinateur du comité de pilotage

Article 9

Choix du coordinateur du comité de pilotage

Le coordinateur du comité de pilotage est proposé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Article 10

Rôle

Le coordinateur du comité de pilotage propose à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard l'ordre du jour des commissions, groupe de travail ou comité technique et du comité de pilotage.

Le coordinateur du comité de pilotage anime les commissions et les réunions du comité de pilotage. Il peut animer d'autres rencontres en accord avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Article 11

La révision de la Charte de l'Environnement

La charte est révisée en tant que de besoin. Les caractéristiques de révision de la charte sont définies dans le cadre des réunions du comité de pilotage, notamment à l'occasion du bilan de suivi annuel.

Les objectifs fixés sont, si nécessaire, actualisés. Un nouveau programme d'action peut être défini en fonction des évaluations réalisées et des nouvelles priorités identifiées.

La Charte de l'environnement a été signée le 8 octobre 2004, à l'occasion du colloque Nature en ville, par **le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, Le Préfet de Région Franche-Comté et Préfet du Doubs et le délégué régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.**

glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADU : Agence de Développement et d'Urbanisme

ARPAM : Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air dans le nord Franche-Comté

CAPM : Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CGE : Compagnie Générale des Eaux

COV : Composés Organiques Volatils

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DIB/DIC : Déchets Industriels Banals / Déchets Industriels Commerciaux

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

HQE : Haute Qualité Environnementale

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PPI : Plan de Prévention des Inondations

PRU : Plan de Rénovation Urbaine

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

STEP : Station de Traitement des Eaux Polluées

SRU : Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain

UIOM : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères



Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

8 avenue des Alliés
BP 98407
25208 Montbéliard cedex



Tél. 03 81 31 88 88
fax : 03 81 31 88 89

www.agglo-montbeliard.fr



ADEME



Délégation régionale
Franche-Comté